

Dernière mise à jour le 04 septembre 2023

Mise en garde de L'AMF

Les biens divers Sont ciblés les acteurs proposant d'investir dans des biens divers sans autorisation. Des sites internet proposent en France d'investir dans des biens divers, sans disposer des autorisations ...

Sommaire

- Les biens divers
- Forex et produits dérivés sur crypto-actifs

Les biens divers

Sont ciblés les acteurs proposant d'investir dans des biens divers sans autorisation.

Des sites internet proposent en France d'investir dans des biens divers, sans disposer des autorisations nécessaires. L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) publie la liste mise à jour.

La catégorie des biens divers comprend les placements atypiques « proposant d'acquérir des droits sur un bien en mettant en avant la possibilité d'un rendement financier direct ou indirect, ou ayant un effet économique similaire. »

Pour être commercialisée, ce type d'offre doit être enregistrée à l'AMF.

Cette année 2023, l'AMF a ajouté un seul nom sur sa liste des non autorisés, dans la catégorie « vins ». C'était 20 noms inscrits en 2022, dont 11 en catégorie « vins ».

Cette catégorie d'offres frauduleuses est en diminution.

Les biens divers regroupent les diamants, forêts, ou encore les cheptels.

Ils ont laissé place, à l'investissement dans des parkings, des éco-parkings à bornes de recharge électrique, dans des centrales solaires, ou encore dans des chambres d'Ehpad. L'effet de mode aidant, les investissements frauduleux s'adaptent.

Ces offres proposent des rendements élevés et minorent le risque.

Selon l'AMF, elles recourent souvent à l'usurpation d'identité, en se présentant sous le nom d'acteurs du secteur financier ou de grands groupes, qui eux sont autorisés à une telle commercialisation.

Forex et produits dérivés sur crypto-actifs

L'AMF et l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) mettent régulièrement à jour leurs listes noires de sites, qui proposent sans y être autorisés, des investissements sur le marché des changes non régulé (Forex) et sur des produits dérivés constitués de crypto-actifs.

22 sites non autorisés pour le Forex, sont ajoutés à la liste par l'AMF et l'ACPR, depuis ce début de l'année. Aucun site pour les produits dérivés sur crypto-actifs est rajouté.

Les listes des sites non autorisés est disponible sur le site internet de l'AMF (rubrique : Espace épargnants ☒ Protéger son épargne ☒ Listes noires et mise en garde.

Pour autant de nouveaux acteurs apparaissent régulièrement et ces listes bien que mises à jour régulièrement, n'ont pas

vocation à être exhaustives.